

Immeuble 21 rue de Vignier - Avenant au bail emphytéotique passé avec l'Office Public Municipal d'HLM

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par bail emphytéotique en date du 27 juillet 1981, la Ville de Besançon a loué à l'Office Municipal d'HLM pour une durée de 45 ans un immeuble sur rue sis 21 rue de Vignier.

Afin de poursuivre le programme de réhabilitation de ce secteur, un bâtiment et une cour, appartenant à la Ville, qui jouxtent la construction sur rue seront également loués à l'Office.

Cette nouvelle location fera l'objet d'un avenant au bail précédemment établi et permettra à l'Office Municipal d'HLM de réaliser 5 logements sociaux à proximité immédiate d'un secteur en cours de résorption de l'habitat insalubre.

Ce bâtiment sera exclusivement réservé au relogement de personnes concernées par les opérations de réhabilitation centre-ville conduites par la Ville.

A cette fin, chaque logement sera attribué de façon concertée entre la Ville de Besançon, l'Office Municipal et les partenaires de la réhabilitation centre-ville et ainsi à chaque vacance des logements de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal est invité :

- à approuver la mise à disposition de cet ensemble immobilier au profit de l'Office Municipal d'HLM,
- à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.